



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES

## **ARRÊTÉ N° 2023/648**

Le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,  
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),  
Vu le Code de la Route,  
Considérant la demande en date du 30 novembre 2023 de Madame DUQUE Magali tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue de travaux rue des Caux,

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 :**

Le pétitionnaire est autorisé à faire procéder à la pose d'un échafaudage et à stationner un véhicule sur la voie communale afin d'effectuer des travaux de réfection de façade au n° 11 rue des Caux, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

#### **Article 2 :**

Pendant la durée des opérations, la rue des Caux sera fermée à la circulation au niveau de l'intersection avec la Grande Rue.

#### **Article 3 :**

La présente permission de voirie est valable le samedi 09 décembre 2023.

#### **Article 4 :**

La signalisation réglementaire sera mise à disposition par la Mairie puis maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

#### **Article 5 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 30 novembre 2023.

Le Maire,  
Fernand BRUN